

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° DE_2023_066

Date de la convocation : 07/12/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 00 à la salle de réunion de la Salle des fêtes - Le Bourg - 47210 - RIVES, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 14

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votants : Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Représentés :

Excusés : Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Daniel BARBE (CD 33)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent CAPELLE (CD 47),

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Demande de subventions pour l'animation SAGE 2024

Monsieur le président propose de solliciter, pour l'exercice 2024, l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région pour les frais d'animation du SAGE Dropt selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses de fonctionnement	94 522.00 €
Recettes de fonctionnement	
Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (70 %) (si plafond 61 600 euros soit 65.17%)	66 165.40 €
Subvention de la Région (5.82 %)	5 501.20 €
Autofinancement (29,01 %)	27 420.80 €

Participation pour le poste pour la mission commune SAGE 2024

		Plafond 61 600 €	
Agence de l'Eau	70.00 %		
Région	5.82 %		Taux
CD Dordogne	14.505 %	25.30 %	3.670 %
CD Gironde		34.90 %	5.062 %
CD Lot et Garonne		39.80 %	5.773 %
SM Dropt Amont	14.505 %	28.30 %	4.105 %
SM Dropt Aval		71.70 %	10.400 %

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- De solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour les frais d'animation du SAGE pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 décembre 2023
et publié ou notifié
le 22 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN